

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **29/05/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Cinq Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 09_050626

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Désignation des
représentants du Conseil
Municipal au sein de la
Commission Consultative des
Services Publics Locaux.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pierre ARNOUX (donne pouvoir à Monsieur Giovanni SCHIPANI), Madame Laurence BAUSSANT (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Joseph PITTERA), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°09_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

En application des dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la Ville a créé, par délibération n°02-251115 du Conseil municipal du 25 novembre 2015, une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics confiés aux tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle Municipalité le 28 mars 2026 et à l'élection de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI en qualité de Maire, le Conseil municipal doit délibérer pour désigner les représentants de notre assemblée au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Le président de la commission doit présenter à l'assemblée délibérante avant le 1er juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Cette commission doit être constituée par :

- Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire ou son représentant habilité par arrêté ;
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil municipal à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, ainsi que cinq représentants d'associations locales.

Les associations locales dont l'objet statuaire les conduit à s'intéresser aux services publics locaux ont été contactées et ont donné leur accord pour participer à la commission, il s'agit de :

- Madame Anne-Marie MICHALCZYK, représentante de l'association des Donneurs de Sang Bénévoles ;
- Monsieur Maurice MARSIGLIA, représentant de l'association Se déplacer en liberté (ASDEL) ;
- Monsieur Olivier POTET, représentant de l'association Mobil'idées ;
- Madame Marie-Claire GARNIER, représentante du Secours Populaire ;
- Madame Auriana BEAUTE, représentante de l'association des parents d'élèves du conservatoire d'Aubagne (APEC Aubagne).

Selon le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, la majorité municipale obtient trois sièges titulaires et trois sièges suppléants, les conseillers municipaux de la liste d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » 1 siège titulaire et 1 siège suppléant et les conseillers municipaux de la liste d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Monsieur Jean-François BUDON
- Madame Julie PAPALARDO, en qualité de membres titulaires,
- Madame Fadila TEYSSIER,
- Madame Hélène DIVITA-DANCHESI,
- Monsieur Mohamed LAZLI, en qualité de membres suppléants.

Au nom de la liste d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

- Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, en qualité de membre suppléant.

Au nom de la liste d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

Délibération n°09_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

- Monsieur Alain ROUSSET, en qualité de membre titulaire,
- Madame Danielle MENET, en qualité de membre suppléant.

Il est ensuite procédé au vote à main levée et ce, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

- La liste de MAJORITE obtient 30 voix,
- La liste « RASSEMBLONS NOUS POUR AUBAGNE » obtient 7 voix,
- La liste « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » obtient 6 voix,

Sont donc élus pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux

les membres suivants :

TITULAIRES

Monsieur Denis GRANDJEAN,
Monsieur Jean-François BUDON
Madame Julie PAPALARDO,
Madame Fabienne COULOMB-AVERTY,
Monsieur Alain ROUSSET,

SUPPLÉANTS

Madame Fadila TEYSSIER,
Madame Hélène DIVITA-DANCHESI,
Monsieur Mohamed LAZLI,
Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD,
Madame Danielle MENET,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ELIRE les représentants pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux ;

ARTICLE 2 : de DESIGNER les associations locales suivantes pour siéger à la commission :

- Madame Anne-Marie MICHALCZYK, représentante de l'association des Donneurs de Sang Bénévoles ;
- Monsieur Maurice MARSIGLIA, représentant de l'association Se déplacer en liberté (ASDEL) ;
- Monsieur Olivier POTET, représentant de l'association Mobil'idées ;
- Madame Marie-Claire GARNIER, représentante du Secours Populaire ;
- Madame Auriana BEAUTE, représentante de l'association des parents d'élèves du conservatoire d'Aubagne (APEC Aubagne).;

Délibération n°09_050626 du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 (suite)

ARTICLE 3 : de DONNER délégation à Monsieur le Maire afin de saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis sur les projets de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat ou encore de participation à un programme de recherche et de développement en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que pour toute question relevant de ses attributions telles que définies par l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME